

Fiche d'information clients COVID-19

Les dispositions suivantes s'appliquent à tous les client-es

- Groupe de 5 maximum (guide compris)
- Respect de la distance de 1m50
- Si la distance ne peut être pas respectée, port du masque
- Usage correct du masque
- Nettoyage ou désinfection fréquente des mains, surtout lorsque du matériel est partagé (cordes)
- Désinfection du matériel partagé lors de la randonnée
- En cas de symptômes COVID dans les 14 jours après le tour, le client informe le guide
- Seules les personnes qui ne présentent aucun symptôme en rapport avec COVID-19 peuvent participer à la sortie

Reste en bonne santé

Exigences fédérales générales OFSP

La Confédération renforce les mesures contre le coronavirus

13.01.2021

A partir du 18 janvier dans toute la Suisse:



Fermeture: magasins ne vendant pas de biens de consommation courante

Suppression des heures d'ouverture réduites pour les magasins vendant des biens de consommation courante



Protection des personnes vulnérables

Droit au télétravail, protection équivalente ou congé



Rencontres privées: max. 5 personnes

Recommandation: max. 2 ménages



Télétravail obligatoire

Lorsque cela est possible sans efforts disproportionnés



Rassemblements dans l'espace public: max. 5 personnes



Masque obligatoire au travail

Dans les locaux où se trouvent plus d'une personne

Mesures toujours en vigueur:



Fermeture:

- Restaurants et bars
- Discothèques et boîtes de nuit
- Etablissements culturels
- Installations sportives
- Lieux de loisirs

5

Sport et culture: max. 5 personnes



Enseignement à distance dans les hautes écoles

-16

Sport et culture: exceptions pour les moins de 16 ans



Chant: seulement en famille et à l'école



Interdiction des événements



Port du masque: obligation étendue



Rester à la maison (recommandation)



Règles pour les domaines skiables



Précision: Si le groupe est composé exclusivement d'enfants et de jeunes de moins de 16 ans, il n'y a aucune restriction quant à la taille du groupe (par exemple pour les activités avec les classes d'école U16). Si le groupe se compose de membres d'un seul ménage, la taille du groupe peut exceptionnellement être supérieure à quatre invités et inclure au maximum tous les membres d'un même ménage (par exemple, une famille avec trois enfants d'un même ménage peut faire une randonnée en raquettes avec un-e accompagnateur-riche, même si elle compte alors six personnes au total)

Il est possible de prendre 8 clients en présence d'un.e stagiaire ou d'un guide supplémentaire qui peut guider indépendamment 4 clients. Les 2 groupes de 5 personnes ne doivent pas se mélanger.